

LES AVANTAGES !

Pour les particuliers demandeurs...

- Une réponse rapide à leur besoin ;
- La possibilité de bénéficier d'un coup de main gratuit pour certaines demandes ;
- La possibilité de trouver un prestataire disponible et plein de bonne volonté pour les petits coups de main rémunérés auxquels les entreprises ne peuvent pas répondre.

Pour les bénévoles...

- La certitude de faire des heureux en donnant un coup de main à leurs voisins ;
- Un dispositif souple et sans contrainte qui s'adapte à leurs disponibilités et à leurs souhaits ;
- Des rencontres régulières entre bénévoles pour faire vivre les initiatives et les bonnes idées...



Pour les travailleurs...

- Des opportunités de missions régulières ;
- Des conseils et un accompagnement de A à Z dans la création de leur microentreprise ou dans leur statut de salarié d'un particulier employeur ;
- Un dispositif souple et sans contrainte qui s'adapte à leurs disponibilités et à leurs souhaits.

Et pour tous...

Un projet solidaire et inclusif au service de l'économie de proximité et du lien social dans notre ville !



CIEL MON CONCIERGE !

La conciergerie de quartier

Services de proximité (ménage, bricolage, jardinage, garde d'enfants, courses...)





C'EST QUOI ?

Planning surchargé, problème de santé, manque d'envie... Il est des moments où les petites tâches du quotidien deviennent de véritables corvées. Qu'il s'agisse d'un besoin ponctuel ou d'une demande régulière, « Ciel mon concierge ! » vous aide à trouver la bonne personne.

Cette conciergerie facilite la mise en relation entre les Buxerollois en quête de services de proximité (bricolage, jardinage, ménage, rangement, garde d'enfants, animaux, courses, cuisine, couture, accompagnement véhiculé ou simple visite de courtoisie...) et un autre habitant de la commune pouvant répondre à ce besoin.

Pour faire coïncider une demande avec une offre, votre concierge de quartier recueille votre demande, évalue sa faisabilité et, le cas échéant, vous propose, selon la nature de cette demande, une solution gratuite (pour les petits coups de main ponctuels) ou payante (pour les travaux plus importants et/ou plus fréquents).



C'EST GRATUIT OU PAYANT ?

Tout dépend de la nature de votre demande et de sa fréquence. La mission de « Ciel mon concierge ! » est d'analyser votre besoin, d'évaluer s'il relève d'une entraide bénévole ponctuelle ou d'une prestation rémunérée, et de vous aider à trouver la solution la plus adaptée.

Pour bénéficier des services de « Ciel mon concierge ! », une cotisation de 5€ à l'association CIF-SP Solidaires entre les âges vous sera demandée au moment de votre inscription.



COMMENT ÇA MARCHE ?



J'appelle « Ciel mon concierge ! »
du lundi au vendredi, de 9h à 17h,
au 05 49 37 07 78.
J'explique mon besoin.

Mon concierge solidaire analyse ma demande et, selon sa nature, me propose une solution gratuite ou payante parmi les bénévoles et les professionnels de son réseau.



Je suis autoentrepreneur / salarié du particulier employeur
Je m'enregistre dans l'annuaire de « Ciel mon concierge ! » afin de pouvoir être contacté en cas de demande de mission correspondant à mes prestations.

J'ai le projet de créer ma microentreprise ou de devenir salarié du particulier employeur
Je contacte « Ciel mon concierge ! » pour bénéficier d'un accompagnement et de conseils gratuits.

Je suis bénévole
Je crée un compte sur buxerolles.lheurecivique.fr

On compte sur vous !
Pour que ce beau projet de solidarité de proximité fonctionne, nous avons besoin :

- de demandeurs en quête d'un coup de main, bien sûr (et ils ne manquent pas !)
- de bénévoles, prêts à rendre de petits services à leurs voisins
- de travailleurs indépendants souhaitant exercer une activité rémunératrice sous le régime de la micro-entreprise ou du particulier employeur.

